

# Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

---

## PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

---

### PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA RÉALISATION DU CAMPUS CONDORCET AU 60, BOULEVARD NEY A PARIS

En exécution de l'arrêté préfectoral du 13 mai 2020, il sera procédé du 9 juin – 8h30 au 10 juillet 2020 – 17 h, soit pendant 32 jours consécutifs, à une participation du public par voie électronique préalable à la délivrance du permis de construire n°075 118 19 P0027, déposé le 23 juillet 2019, concernant la réalisation du Campus Condorcet au 60 boulevard Ney dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

La consultation concerne les travaux du pôle universitaire situé porte de la Chapelle.

Le maître d'ouvrage est l'établissement public Campus Condorcet.

Le siège de la participation du public par voie électronique est situé à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris – Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris – 5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15.

Le dossier soumis à la participation du public sera consultable sur le site dédié : <https://www.registredemat.fr/campus-condorcet-portedelachapelle>.

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et les propositions, pendant la durée de la consultation du public par voie électronique.

Le dossier de participation électronique mis à la disposition du public, comporte notamment le dossier de demande de permis de construire, les avis émis au titre du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, ainsi que l'étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage.

Des informations sur le dossier et des observations ou des questions sur le projet peuvent être adressées, dès l'ouverture de la participation du public, au maître d'ouvrage, l'établissement public Campus Condorcet, représenté par M. Pascal COURAULT, adresse mail : [ppve-campus@campus-condorcet.fr](mailto:ppve-campus@campus-condorcet.fr) et, domicilié 8, cours des Humanités, 93322 Aubervilliers Cedex. .

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il sera tenu compte, sera publiée durant une durée minimale de 3 mois, sur le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/> documents-publications (thème : Enquêtes publiques).

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le préfet d'Île-de-France, préfet de Paris, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire.